



Rapport de la Onzième session du Comité permanent d'administration et des finances

Colombo, Sri Lanka, 29 et 31 mai 2014

DISTRIBUTION :

Participants à la session
Membres de la Commission
Autres États et organisations internationales intéressés
Département des pêches de l'OAA
Fonctionnaires régionaux des pêches de l'OAA

RÉFÉRENCE BIBLIOGRAPHIQUE

CTOI 2014. Rapport de la onzième session du Comité permanent d'administration et des finances, Colombo, Sri Lanka, 29 et 31 mai 2014.
IOTC-2014-SCAF11-R[F], 26 pp

Les appellations employées dans cette publication et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part de la Commission des thons de l'océan Indien ou de l'Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture aucune prise de position quant au statut juridique des pays, territoires, villes ou zones, ou de leurs autorités, ni quant au tracé de leurs frontières ou limites.

Ce document est couvert par le droit d'auteur. Le droit de citation est accordé dans un contexte d'études, de recherche, d'informations par la presse, de critique ou de revue. Des passages, tableaux ou diagrammes peuvent être utilisés dans ce contexte tant que la source est citée. De larges extraits de ce document ne peuvent être reproduits sans l'accord écrit préalable du Secrétaire exécutif de la CTOI.



La Commission des thons de l'océan Indien a préparé et compilés avec soin les informations et données présentées dans ce document. Néanmoins, la Commission des thons de l'océan Indien, ses employés et ses conseillers ne peuvent être tenus responsables de toute perte, dommage, blessure, dépense causés à une personne en conséquence de la consultation ou de l'utilisation des informations et données présentées dans cette publication, dans les limites de la loi.

Contact :

Commission des thons de l'océan Indien
Le Chantier Mall
PO Box 1011
Victoria, Mahé, Seychelles
Tél. : +248 225 494
Fax : +248 224 364
Courriel : secretariat@iotc.org
Site Web : <http://www.iotc.org>

ACRONYMES

MCG	Mesures de conservation et de gestion (de la CTOI : résolutions et recommandations)
CdA	Comité d'application de la CTOI
CPC	parties contractantes et parties coopérantes non contractantes (de la CTOI)
FAO	Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (OAA)
CTOI	Commission des thons de l'océan Indien
FPR	Fonds de participation aux réunions
CS	Comité scientifique de la CTOI
CPAF	Comité permanent d'administration et des finances de la CTOI

Sommaire

1	Ouverture de la session	6
2	Adoption de l’ordre du jour et dispositions pour la session	6
3	Admission des observateurs	6
4	Bilan financier	6
4.1	Contributions	7
4.2	Dépenses	7
4.3	Bilan	7
4.4	Fonds de participation aux réunions de la CTOI (FPR)	8
5	Rapport d’activité du Secrétariat pour 2013	8
5.1	Appui aux activités scientifiques	8
5.2	Appui aux activités d’application	8
5.3	Communication et information du public	8
5.4	Fonds de participation aux réunions	9
6	Programme de travail et budgets estimés pour 2014, 2015 et 2016	9
6.1	Budget estimatif	9
6.2	Amélioration du recouvrement des dépenses (ICRU)	9
6.3	Réduction des coûts	10
6.4	Dépenses de fonctionnement – appui au renforcement des capacités	10
6.5	Nécessité de prévoir un budget bisannuel	10
6.6	Dépenses d’appui aux projets et contribution en nature de la FAO à la CTOI	10
7	Mise à jour sur les progrès concernant l’évaluation des performances (Résolution 09/01 Sur les suites à donner à l’évaluation des performances)	11
8	Autres questions	11
8.1	Options d’abondement du Fonds de participation aux réunions de la CTOI	11
8.2	Priorités stratégiques pour le Secrétariat de la CTOI	12
8.3	Participation de la Sierra Leone et de la Guinée à la CTOI	12
8.4	Arriérés de contributions	12
8.5	Élection d’un président et d’un vice-président pour les deux prochaines années	13
9	Lieu et dates de la 12 ^e session du Comité permanent d’administration et des finances	13
10	Examen et adoption de la proposition de rapport de la 11 ^e session du Comité permanent d’administration et des finances	13
	Annexe I Liste des participants	14
	Annexe II Ordre du jour de la Onzième session du Comité permanent d’administration et des finances	17
	Annexe III Liste des documents	18
	Annexe IV Proposition de budget pour 2014/2015 et budget indicatif pour 2016 (en US\$)	19
	Annexe V Barème indicatif des contributions pour 2014 (en \$US)	20
	Annexe V (suite) Barème indicatif des contributions pour 2015 (en \$US)	21
	Annexe VI CPAF : Mise à jour sur les progrès concernant la résolution 09/01 – sur les suites À donner à l’évaluation des performances	22
	Annexe VII Ensemble consolidé des recommandations à la Commission, émises lors de la Onzième session du Comité permanent d’administration et des finances (29 et 31 mai 2014)	25

RÉSUMÉ EXÉCUTIF

La Onzième session du Comité permanent d'administration et des finances de la Commission des thons de l'océan Indien (CTOI) s'est tenue à Colombo, Sri Lanka, les 29 et 31 mai 2014. La réunion a été ouverte par le vice-président, M. Benjamin Tabios (Philippines), en l'absence du président, M. Godfrey Monor (Kenya).

Ce qui suit est un extrait des recommandations du CPAF 11 à la Commission, qui sont présentées en intégralité dans l'[Appendice VII](#).

Programme de travail et budgets estimés pour 2014, 2015 et 2016

(para. 34) Le CPAF A **RECOMMANDÉ** que les charges relatives à l'ICRU, appliquées par la FAO, soient éliminées du de la ligne budgétaire des dépenses actuelle et future et que le Président de la Commission fasse part de cette décision à la FAO.

(para. 46) Le CPAF A **RECOMMANDÉ** que la Commission adopte le programme de travail de la CTOI pour la période fiscale allant du 1^{er} janvier 2014 au 31 décembre 2015, comme décrit dans le document IOTC-2014-SCAF11-05.

(para. 47) Le CPAF A **RECOMMANDÉ** que la Commission adopte le budget et le barème des contributions pour 2013 comme indiqué, respectivement, dans l'[Annexe IV](#) et l'[Annexe V](#).

(para. 49) Le CPAF A **RECOMMANDÉ** qu'une analyse des coûts et des bénéfices de l'existence de la CTOI au sein et en dehors de la structure de la FAO soit entreprise pour vérifier la viabilité d'une séparation d'avec la structure administrative et le mandat des Nations Unies.

Options d'abondement du Fonds de participation aux réunions de la CTOI

(para. 57) Le CPAF A **RECOMMANDÉ** que le règlement d'administration du FPR de la CTOI soit amendé pour en exclure le financement des parties coopérantes non contractantes, dans la mesure où elles ne contribuent pas au budget de la CTOI.

(para. 58) The CPAF A **RECOMMANDÉ** que le FPR soit prévu au budget chaque année et que des priorités soient définies pour l'utilisation des fonds disponibles.

Participation de la Sierra Leone et de la Guinée à la CTOI

(para. 62) Le CPAF A **RECOMMANDÉ** que la Commission examine le document IOTC-2014-SCAF11-10 (*Participation de la Sierra Leone et de la Guinée à la CTOI*) dans la mesure où le CPAF n'a pas pu s'accorder sur la façon de procéder.

Arriérés de contributions

(para. 72) Le CPAF A **RECOMMANDÉ** que les CPC qui n'ont pas répondu aux communications du Président de la Commission concernant le paiement de leurs arriérés de contributions ne devraient pas bénéficier des activités couvertes par le FPR, des ateliers, des formations et de l'appui y relatif. Les CPC présentant des arriérés de plus de 5 ans sans aucun paiement intermédiaire ne devraient bénéficier d'aucune activités liées à la CTOI, à l'exception de la R.I. d'Iran sur la base des difficultés soulignées au paragraphe 69.

(para. 73) Le CPAF A **RECOMMANDÉ** que tous les membres ayant des arriérés de contributions à la CTOI finalisent le paiement de leurs contributions dans les meilleurs délais afin de ne pas entraver les activités de la CTOI. Afin de faciliter ce processus, le Président de la Commission, avec l'assistance du Secrétaire exécutif, écrira à chacune des CPC ayant des arriérés de contributions dépassant le total dû au titre des deux années précédentes, pour demander confirmation de leur engagement dans la CTOI, faisant référence au paragraphe 4 de l'article IV de l'Accord portant création de la CTOI, et demandant le règlement des contributions en retard. Les réponses des CPC seront diffusées par le Secrétariat à l'ensemble des CPC, pour discussion lors de la 12^e session du CPAF.

Examen et adoption de la proposition de rapport de la 11^e session du Comité permanent d'administration et des finances

(para. 78) Le CPAF A **RECOMMANDÉ** que la Commission prenne connaissance du jeu consolidé de recommandations émises durant CPAF11, fourni en [Annexe VI](#).

1 OUVERTURE DE LA SESSION

1. La Onzième session du Comité permanent d'administration et des finances de la Commission des thons de l'océan Indien (CTOI) s'est tenue à Colombo, Sri Lanka, les 29 et 31 mai 2014. Au total, 78 personnes ont participé à la session, dont 63 délégués de 25 États membres, 1 délégué d'une partie coopérante non contractante et 14 observateurs dont 7 experts invités. La liste des participants est fournie en [Annexe I](#). La réunion a été ouverte par le vice-président, M. Benjamin Tabios (Philippines), en l'absence du président, M. Godfrey Monor (Kenya).

2 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR ET DISPOSITIONS POUR LA SESSION

2. Le CPAF A **ADOPTÉ** l'ordre du jour comme présenté à l'[Annexe II](#). Les documents présentés au Comité sont listés à l'[Annexe III](#).

3 ADMISSION DES OBSERVATEURS

3. Le CPAF A **NOTÉ** que, lors de la Dix-septième session de la Commission, les Membres avaient décidé que les réunions de ses organes subsidiaires devraient être ouvertes à la participation des observateurs des parties ayant assisté aux sessions courantes et/ou précédentes de la Commission. Les nouvelles candidatures au statut d'observateur devraient continuer à suivre la procédure décrite dans l'article XIII du Règlement intérieur de la CTOI.
 4. Conformément à l'Article VII de l'Accord portant création de la CTOI, la Commission a admis les observateurs suivants, comme prévu par l'Article XIII du Règlement intérieur de la CTOI :
 - Article XIII.1 : « *Le Directeur général ou un représentant désigné par lui a le droit de participer sans droit de vote à toutes les réunions de la Commission, du Comité scientifique ou de tout autre organe subsidiaire de la Commission.* »
 - Article XIII.2 : « *Les membres et membres associés de l'Organisation qui ne font pas partie de la Commission sont, sur leur demande, invités à se faire représenter par un observateur aux sessions de la Commission.* »
 - i. Djibouti
 - ii. Fédération Russe
 - Article XIII.4 : « *La Commission peut inviter, sur leur demande, des organisations inter-gouvernementales ayant des compétences particulières dans son domaine d'activité à suivre telle ou telle de ses réunions qu'elle aura spécifiquement indiquée.* »
 - i. Commission de l'océan Indien (COI),
 - Article XIII.5 : « *La Commission peut inviter, sur leur demande, des organisations non gouvernementales ayant des compétences particulières dans son domaine d'activité à suivre telle ou telle de ses réunions qu'elle aura spécifiquement indiquée. La liste des ONG souhaitant être invitées est soumise, par le Secrétaire, aux membres de la Commission. Si l'un des membres de la Commission formule une objection en indiquant ses raisons par écrit dans un délai de 30 jours, la question est soumise à décision de la Commission par procédure écrite.* »
 - i. International Seafood Sustainability Foundation (ISSF),
 - ii. Organisation for the Promotion of Responsible Tuna Fisheries (OPRT),
- Experts invités**
- i. Taïwan, province de Chine.

4 BILAN FINANCIER

5. Le CPAF A **PRIS CONNAISSANCE** du document IOTC-2014-SCAF11-03 qui présente le Bilan financier et les informations y relatives pour la période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2013, ainsi qu'un aperçu du

problème de fonds de roulement que rencontre le Secrétariat en raison de l'adoption du budget annuel de la CTOI en cours d'année fiscale.

6. Le CPAF A **NOTÉ** l'augmentation des coûts relatifs à l'ajustement de poste et à la contribution de l'employeur au fonds FAO pour les droits des employés et a également noté que l'ajustement de poste est gouverné par la Commission de la fonction publique internationale des Nations Unies.
7. Le CPAF A **NOTÉ** que le dépassement budgétaire relatif au Fonds de participation aux réunion en 2013 (42 609 US\$) est pris en compte dans la ligne des reliquats budgétaires, qui présente elle aussi un dépassement en 2013 (11 653 US\$).
8. Le CPAF A **CONFIRMÉ** que le Kenya a payé une partie de ses contributions à la Commission après la publication du Bilan financier 2013 (IOTC-2013-SCAF11-03) et que le montant des arriérés concernant le Kenya indiqué dans IOTC-2013-SCAF11-03 est plus élevé que les arriérés de contributions actuels.
9. Le CPAF A **NOTÉ** que les coûts d'impression en 2013 (« dépenses de fonctionnement ») ont dépassé le budget prévu du fait des importantes demandes d'impression lors des dernières réunion du Comité d'application, du Comité permanent d'administration et des finances et de la Commission.
10. Le CPAF A **RECONNU** que Maurice avait aimablement accueilli ces réunions en 2013, sans fournir la contribution du pays hôte, et qu'il n'était pas prévu qu'il prenne en charge les coûts d'organisation des réunions, y compris les frais d'impression.

Recommandations

11. Le CPAF A **RECOMMANDÉ** que le Secrétariat de la CTOI demande au service des finances de la FAO de signaler au Secrétariat de la CTOI en temps réel les avis de règlement des contributions des membres et que les membres identifient clairement leurs virements en indiquant « IOTC » en référence et envoie au Secrétariat de la CTOI une copie des ordres de virement correspondants afin d'éviter d'éventuels retards dans le transfert des fonds vers le compte de la Commission.

4.1 Contributions

12. Le CPAF A **NOTÉ** de ce que le total des contributions impayées a augmenté de 1 069 802 US\$ au 31 décembre 2012 à 1 425 893 US\$ au 31 décembre 2013, soit une augmentation de 356 091 US\$ (33,3%), 11 membres n'étant pas à jour de leurs paiements (exception faite des arriérés minimes dus aux frais bancaires et aux variations des taux de change).
13. Le CPAF A **NOTÉ** les contributions extrabudgétaires suivantes faites par des CPC à la CTOI en 2013 : Australie, pour conduire une étude visant à estimer la capacité de pêche (réalisée/terminée en 2009) et organiser un atelier sur les options de gestion ; Japon, pour financer des activités relatives au marquage, notamment des expériences dans l'océan Indien central et oriental ; accord de financement de l'UE (DG Affaires maritimes et pêche) pour le renforcement des capacités et l'aide technique aux pays en développement ; accord de financement de l'UE (DG Affaires maritimes et pêche) pour le Groupe de travail sur les thons tropicaux ; activités du FPR financées par l'Australie et la Chine.
14. Le CPAF A **NOTÉ** les contributions extrabudgétaires suivantes faites par des d'autres organisations/projets à la CTOI en 2013 : BOBLME ; UE-COI-SmartFish ; Birdlife International ; ISSF ; SWIOFP ; UE-ACP FISH II ; WWF.

4.2 Dépenses

15. Le CPAF A **NOTÉ** que, au niveau du budget global, on note un excédent de dépenses de 165 485 US\$ (+7%) par rapport aux dépenses inscrites au budget en 2013, résultant principalement de coûts plus élevés relevant de la contribution de l'employeur à la FAO et de l'augmentation de l'ajustement de poste.

4.3 Bilan

16. Le CPAF A **NOTÉ** que le solde des fonds de la CTOI est, au 31 décembre 2013, de -11 653 US\$. Ces reliquats budgétaires ont été utilisés pour financer le fonctionnement du Secrétariat depuis le 1^{er} janvier 2014, dans la mesure où les appels à contributions n'ont pas encore été faits et donc aucune contribution n'a été reçue des membres avant que le budget de la Commission ne soit adopté lors de sa 18^e session. Cela empêche d'utiliser ces reliquats budgétaires à d'autres fins, car il est nécessaire d'assurer un fonds de roulement suffisant durant la première moitié de l'année.
17. Le CPAF A **NOTÉ** que les coûts de personnel du Secrétariat sont pleinement engagés pour 2014, conformément au règlement financier de la FAO, ce qui entraîne un déficit plus important tant que les contributions ne seront

pas reçues. Il existe un risque significatif que la FAO bloque les dépenses du projet jusqu'à ce que les contributions correspondent aux engagements.

4.4 *Fonds de participation aux réunions de la CTOI (FPR)*

18. Le CPAF A **NOTÉ** que, en 2013, un total de 100 participants (56 à des réunions scientifiques/techniques et 44 à des réunions non scientifiques) de 18 CPC furent aidés par le FPR (billets d'avion et/ou hébergement), pour un total de 315 952 US\$. Cela représente une augmentation par rapport à la participation en 2012, à savoir 75 participants de 16 CPC et 179 755 US\$. Tous les voyages furent organisés par le Secrétariat de la CTOI et les *per diem* de la FAO furent appliqués. Les participants aux GT financés par le biais du FPR ont présenté 36 documents de travail aux réunions scientifiques.
19. Le CPAF A **NOTÉ** que, au 31 décembre 2013, le FPR était en déficit de 42 609 US\$, et qu'il devra être abondé pour couvrir les dépenses des participants aux réunions en 2014, y compris les sessions actuelles au Sri Lanka, et aux réunions des organes subsidiaires de la Commission.

5 **RAPPORT D'ACTIVITÉ DU SECRÉTARIAT POUR 2013**

20. Le CPAF A **PRIS CONNAISSANCE** du document IOTC-2014-SCAF11-04 qui présente le rapport d'activité du Secrétariat de la CTOI pour 2013 et a remercié le Secrétariat pour la qualité des travaux réalisés en 2013. En particulier, le Comité a exprimé ses remerciements pour le soutien au renforcement des capacités reçu dans divers domaines par les États riverains en développement, de l'application au renforcement de la collecte et de la déclaration des données, ainsi qu'à la compréhension du processus scientifique qui sous-tend la Commission, et a demandé que ce soutien se poursuive à l'avenir.

5.1 *Appui aux activités scientifiques*

21. Le CPAF A **REMARQUÉ** que le travail effectué par le Secrétariat de la CTOI à l'appui du processus scientifique de la CTOI inclut l'aide aux CPC afin d'améliorer le niveau de participation de leurs scientifiques nationaux aux différents groupes de travail, d'améliorer la qualité des données soumises au Secrétariat de la CTOI et la qualité et la rigueur des évaluations de stocks des espèces sous mandat de la CTOI. En 2013, cinq réunions de groupes de travail ont été organisées et facilitées par le Secrétariat, en plus de la réunion annuelle du Comité scientifique.
22. Le CPAF A **NOTÉ** la participation de quatre experts invités sélectionnés pour assister aux réunions des groupes de travail en 2013. La participation renouvelée des experts invités aux réunions des groupes de travail de la CTOI a été reconnue par la Commission comme une composante importante des activités de renforcement des capacités et a reçu le soutien du CPAF.

5.2 *Appui aux activités d'application*

23. Le CPAF A **REMARQUÉ** que les besoin d'appui par le Comité d'application (CdA) continuent à augmenter depuis le renforcement du mandat du CdA. Cela a nécessité l'envoi de questionnaires de conformité, conformément aux exigences de la Commission, à toutes les CPC, et le traitement des réponses et des informations disponibles dans les rapports nationaux, pour rédiger des rapports-pays qui seront présentés lors de la 10^e session du Comité d'application.
24. Le CPAF A **NOTÉ** que le Secrétariat de la CTOI a poursuivi la coordination de la mise en œuvre du Programme régional d'observateurs pour surveiller les transbordements en mer des grands palangriers thoniers. Avec l'accent maintenant mis sur l'utilisation des données de ce programme pour identifier les infractions potentielles, le Secrétariat de la CTOI doit identifier ces infractions potentielles et les signaler aux flottes participant au programme. Cette année, le Secrétariat de la CTOI a également, par le biais de la FAO, renouvelé le contrat de maîtrise d'ouvrage des activités prévues par le programme. Les informations détaillées sur ce programme (entièrement financé par les contributions des pays qui y participent) sont présentées directement au Comité d'application. Une réunion d'examen avec des représentants du consortium et des flottes participant au programme s'est tenue en marge de la 11^e session du Comité d'application, le 27 mai 2014, pour discuter de la mise en œuvre du programme.

5.3 *Communication et information du public*

25. Le CPAF A **NOTÉ** que le Secrétariat a poursuivi la publication de tous les rapports de la Commission et de ses organes subsidiaires (groupes de travail et comités) uniquement sous forme électronique, conformément à la décision de la Commission en 2013 de rendre toutes les réunions de la CTOI « sans papier ».

26. Le CPAF **A NOTÉ** que, en 2013, le Secrétariat a produit 60 documents/rapports (49 en 2012) en appui au processus scientifique de la CTOI, sans compter les rapports des divers groupes de travail (6) ou les résumés exécutifs (25). Par ailleurs, 44 documents/rapports supplémentaires ont été élaborés en appui aux autres organes de la CTOI (Commission, Comité d'application, Comité permanent d'administration et des finances).
27. Le CPAF **A REMARQUÉ** que le Secrétariat a également fourni une aide permanente aux États riverains pour améliorer leur capacité à se conformer aux MCG de la CTOI et réalisé le Programme régional d'observateurs pour surveiller les transbordements en mer des flottes de grands palangriers thoniers dans l'océan Indien.
28. Le CPAF **A NOTÉ** que le site Web de la CTOI continue d'être un portail pour communiquer sur les travaux de la Commission à un large public. Le Secrétariat de la CTOI a achevé le développement d'un nouveau site, et continuera à l'améliorer, selon les besoins, y compris de nouveaux outils (par exemple une section ePSM, un module de requêtes sur les données...).

5.4 *Fonds de participation aux réunions*

29. Le CPAF **A REMARQUÉ** que l'intention du FPR était d'utiliser les fonds, en priorité, pour soutenir la participation des scientifiques des CPC en développement aux réunions scientifiques de la CTOI, y compris celles des groupes de travail. Le Secrétariat de la CTOI a, en 2013, facilité la participation de 58 personnes (46 en 2012 et 33 en 2011) de 16 CPC en développement de la CTOI aux cinq réunions des groupes de travail. On a observé en 2013 une augmentation continue de la participation des scientifiques nationaux des CPC en développement aux groupes de travail et au Comité scientifique de la CTOI (58 en 2013, 42 en 2012, 33 en 2011, 19 en 2010), principalement grâce au FPR. En 2013, 2012 et 2011, tous les bénéficiaires du FPR ont rédigé et présenté au moins un document de travail ou un rapport national concernant la réunion à laquelle la Commission avait financé leur participation. La qualité des documents présentés aux réunions de la CTOI par les bénéficiaires du FPR a continué à s'améliorer, résultat direct de l'augmentation de la participation des scientifiques des États côtiers en développement.
30. Le CPAF **A NOTÉ** que, en seconde priorité, la Résolution 10/05 *Sur la mise en place d'un Fonds de participation aux réunions scientifiques pour les Membres et Parties coopérantes non-contractantes en développement* indique que le FPR devrait être utilisé pour financer la participation d'un représentant par CPC en développement à une réunion non-scientifique de la Commission, y compris les sessions ordinaires, si la CPC a l'intention de présenter des rapports à la réunion en question et pourvu que la CPC ne soit pas éligible au fond établi au titre de l'Article VII de l'UNFSA. En 2013, le Secrétariat de la CTOI a facilité la participation de plus de 30 personnes provenant de 15 CPC en développement de la CTOI à des réunions non-scientifiques de la CTOI.

6 PROGRAMME DE TRAVAIL ET BUDGETS ESTIMÉS POUR 2014, 2015 ET 2016

6.1 *Budget estimatif*

31. Le CPAF **A PRIS CONNAISSANCE** du document IOTC-2014-SCAF11-05 qui présente une estimation du budget correspondant au programme de travail du Secrétariat de la CTOI pour la période fiscale allant du 1^{er} janvier 2013 au 31 décembre 2015, ainsi qu'un budget prévisionnel pour 2016.
32. Le CPAF **A NOTÉ** que le montant global proposé pour le budget administratif pour **2014** et **2015** est respectivement de **3 066 995 US\$** et **3 274 579 US\$** et est basé sur les recommandations des sessions 2013 du Comité scientifique (CS16) et du Comité d'application (CdA10) et les précédentes décisions de la Commission concernant le fonctionnement du Secrétariat. Les dépenses effectives en 2013 furent de 2 709 491 US\$ et le budget maintenant proposé pour 2014 représente une augmentation brute de 13% par rapport aux dépenses effectives en 2013 ; pour 2015, l'augmentation sera de 6% par rapport à 2014. Le budget indicatif pour 2016 est de 3 553 308 US\$, soit une augmentation de 9% par rapport au budget 2015.

6.2 *Amélioration du recouvrement des dépenses (ICRU)*

33. Le CPAF **A NOTÉ** que l'Amélioration du recouvrement des dépenses (ICRU) ne semble pas applicable au cadre spécifique de la CTOI. De plus, les frais de sécurités prévus sont excessifs, considérant le niveau de sécurité du pays hôte et les dispositions de sécurité prises par les Seychelles dans le cadre de l'accord de siège entre l'Organisation pour l'alimentation et l'agriculture des Nations Unies (FAO) et les Seychelles.

Recommandations

34. Le CPAF **A RECOMMANDÉ** que les charges relatives à l'ICRU, appliquées par la FAO, soient éliminées du de la ligne budgétaire des dépenses actuelle et future et que le Président de la Commission fasse part de cette décision à la FAO.

6.3 Réduction des coûts

35. Le CPAF **S'ACCORDE** sur la nécessité de réaliser des économies dans le cadre du budget proposé pour 2014/2015, qui pourraient être utilisées pour financer le Fonds de participation aux réunions et le proposé Groupe de travail sur l'application, s'il est adopté par la Commission, durant cet exercice budgétaire.
36. Le CPAF **S'ACCORDE** sur le besoin d'optimiser et de consolider les réunions de la CTOI, dans la mesure du possible, en organisant plusieurs réunions en même temps et au même endroit, comme c'est déjà le cas pour certaines réunions des organes subsidiaires scientifiques d'autres ORGP.
37. Le CPAF **A NOTÉ** que l'Union européenne était disposée à approuver la proposition de budget de la CTOI pour 2014/2015, mais devait attendre que le budget interne de l'UE ait été approuvé pour 2015 avant de s'engager à régler sa contribution au budget 2015 de la CTOI.

Recommandations

38. Le CPAF **A RECOMMANDÉ** que la Commission demande au Comité scientifique de fournir son plan de travail sur une base pluriannuelle et que les projets prioritaires y soient clairement identifiés. Dans le cadre de cet exercice, le CS devra tenir compte des besoins de la Commission, tant immédiats qu'à plus long terme.

6.4 Dépenses de fonctionnement – appui au renforcement des capacités

39. Le CPAF **A NOTÉ** que, en 2013, la Commission avait prévu un budget de 80 000 US\$ pour des activités supplémentaires de renforcement des capacités dont 74 743 US\$ furent effectivement dépensés. Dans la mesure du possible et dans les limites du budget disponible, le Secrétariat entend continuer à développer les capacités en matière d'application (y compris les missions d'aide à l'application et les formations sur la mise en œuvre des mesures du ressort de l'État du port) et de familiarisation avec les techniques d'analyse des données pour les États en développement. Ces activités incluront des ateliers prévus pour les scientifiques et les gestionnaires, pour les familiariser avec la structure et le fonctionnement de la CTOI, y compris l'élaboration des actions de gestion sur la base des avis scientifiques et des réglementations de la CTOI.
40. Le CPAF **A DÉCIDÉ** que la Commission devrait envisager d'augmenter la ligne budgétaire « Renforcement des capacités » afin que des ateliers/formations de renforcement des capacités puissent être réalisés en 2014 (111 000 US\$) et 2015 (115 000 US\$). Ces sessions de formation, le cas échéant, incluront des informations sur le processus de la CTOI, de la collecte des données à leur analyse et expliquant comment les informations recueillies sont utilisées par la Commission pour élaborer des mesures de conservation et de gestion.

Recommandations

41. Le CPAF **A RECOMMANDÉ** que les activités de renforcement des capacités, y compris les ateliers sur la science (évaluation des stocks), l'application des MCG de la CTOI, la collecte des données et sur la relation entre la science et les avis de gestion, soient poursuivies en 2014 et financées sur le budget de la CTOI et des contributions volontaires des membres et des diverses parties intéressées.

6.5 Nécessité de prévoir un budget bisannuel

42. Le CPAF **A REMARQUÉ** que, depuis plusieurs années, les réunions de la Commission se sont tenues de trois à cinq mois après le début de l'année fiscale à laquelle s'applique le budget. À la fin de la réunion, le barème des contributions adopté est alors communiqué à la FAO qui envoie des lettres d'appel de fonds en moyenne un à deux mois après la session de la Commission. Dans les faits, cela signifie que les premières contributions des membres ne seront pas reçues avant la fin du mois de juillet, au plus tôt, soit près de sept mois après le début de l'année fiscale. Par exemple, la Commission va maintenant approuver son budget 2014 en juin 2014, soit plus de quatre mois après le début de l'année fiscale (1^{er} janvier 2014). Le barème des contributions approuvé sera alors communiqué à la FAO en juin 2014 et ensuite par la FAO aux membres en juillet 2014, par le biais des lettres d'appel de fonds. Ce calendrier signifie que, pendant une période d'au moins six mois (du 1^{er} janvier jusqu'à la fin juin ou juillet), la Commission fonctionne à découvert, jusqu'à ce que les contributions soient reçues de la part des membres.
43. Le CPAF **A RECONNU** que l'approbation d'un budget bisannuel réduira le risque lié à la réception des contributions 6 à 12 mois après que les dépenses aient été engagées par le Secrétariat de la CTOI, dans la mesure où les contributions pour 2015 seront appelées en décembre 2014.

6.6 Dépenses d'appui aux projets et contribution en nature de la FAO à la CTOI

44. Le CPAF **A NOTÉ** que la CTOI fait administrativement partie du cycle de gestion des projets de la FAO et que les dépenses de tous les projets de la FAO sont compensées. Le taux de recouvrement des frais de gestion (PSC)

de la FAO de 4,5% pour la CTOI est le coût correspondant au statut de la CTOI en tant qu'organisme régional des pêches au sein de la structure des projets de la FAO.

45. Le CPAF **S'EST ACCORDÉ** sur ce que la CTOI ne devrait pas être considéré comme un projet par la FAO et existe depuis environ 18 ans en tant qu'organisme régional de gestion des pêches autonome.

Recommandations

46. Le CPAF **A RECOMMANDÉ** que la Commission adopte le programme de travail de la CTOI pour la période fiscale allant du 1^{er} janvier 2014 au 31 décembre 2015, comme décrit dans le document IOTC-2014-SCAF11-05.
47. Le CPAF **A RECOMMANDÉ** que la Commission adopte le budget et le barème des contributions pour 2013 comme indiqué, respectivement, dans l'[Annexe IV](#) et l'[Annexe V](#).
48. Le CPAF **A RECOMMANDÉ** que la Commission note que le programme de travail du Secrétariat de la CTOI est basé sur l'hypothèse que la nature et l'étendue des activités entreprises par le Secrétariat restera dans le champ d'application actuel. Toute nouvelle activité décidée durant la 18^e session de la Commission (S18) pourrait avoir des répercussions budgétaires qui pourront entraîner une révision des chiffres présentés à, et adoptés par, la Commission.
49. Le CPAF **A RECOMMANDÉ** qu'une analyse des coûts et des bénéfices de l'existence de la CTOI au sein et en dehors de la structure de la FAO soit entreprise pour vérifier la viabilité d'une séparation d'avec la structure administrative et le mandat des Nations Unies.

7 MISE À JOUR SUR LES PROGRÈS CONCERNANT L'ÉVALUATION DES PERFORMANCES (RÉSOLUTION 09/01 SUR LES SUITES À DONNER À L'ÉVALUATION DES PERFORMANCES)

50. Le CPAF **A PRIS CONNAISSANCE** du document IOTC-2014-SCAF11-06 qui présente l'état actuel de mise en œuvre de chacune des recommandations intéressant le CPAF, issues du rapport du Comité d'évaluation des performances de la CTOI.
51. Le CPAF **A MIS À JOUR** le tableau en y incluant un plan de travail, une proposition de calendrier et des priorités pour chacune des recommandations concernant les travaux du CPAF, pour examen par la Commission.
52. Le CPAF **A NOTÉ** que les activités 78 et 81 relatives à l'efficacité et au rapport coût-efficacité des activités de la CTOI peuvent être réalisées sans que la réforme de la CTOI ait été mise en place.

Recommandations

53. Le CPAF **A RECOMMANDÉ** que la Commission prenne connaissance de l'état actuel de mise en œuvre de chacune des recommandations intéressant le CPAF, issues du rapport du Comité d'évaluation des performances de la CTOI, comme présenté dans l'[Annexe VI](#).

8 AUTRES QUESTIONS

8.1 Options d'abondement du Fonds de participation aux réunions de la CTOI

54. Le CPAF **A PRIS CONNAISSANCE** du document IOTC-2014-SCAF11-07 qui présente des options d'abondement du Fonds de participation aux réunions de la CTOI.
55. Le CPAF **A RECONNU** qu'il est nécessaire de financer de manière adéquate le FPR et propose des options qui pourraient être appliquées pour réaliser des économies qui pourraient en partie servir à financer les activités de FPR en 2014/2015.

Recommandations

56. Le CPAF **A RECOMMANDÉ** que le Secrétariat de la CTOI recherche des contributions volontaires des membres et d'autres groupe intéressés pour abonder le FPR.
57. Le CPAF **A RECOMMANDÉ** que le règlement d'administration du FPR de la CTOI soit amendé pour en exclure le financement des parties coopérantes non contractantes, dans la mesure où elles ne contribuent pas au budget de la CTOI.
58. The CPAF **A RECOMMANDÉ** que le FPR soit prévu au budget chaque année et que des priorités soient définies pour l'utilisation des fonds disponibles.

8.2 *Priorités stratégiques pour le Secrétariat de la CTOI*

59. Le CPAF A **PRIS CONNAISSANCE** du document IOTC-2014-SCAF11-08 qui présente les priorités stratégiques du Secrétariat et **DEMANDE** que ce document soit présenté à la Commission, pour information. Le Secrétariat, sur la base des demandes et des besoins de la Commission, révisera annuellement cette stratégie.

8.3 *Participation de la Sierra Leone et de la Guinée à la CTOI*

60. Le CPAF A **PRIS CONNAISSANCE** du document IOTC-2014-SCAF11-10 qui discute des membres qui sont considérés comme s'étant retirés de la CTOI, conformément à l'Accord CTOI.
61. Le CPAF A **NOTÉ** que la Guinée et la Sierra Leone ont été contactées par le Président de la Commission, avec l'assistance du Secrétaire exécutif de la CTOI, pour obtenir une confirmation de leur engagement à faire partie de la CTOI et pour essayer d'obtenir le règlement de leurs arriérés de contributions.

Recommandations

62. Le CPAF A **RECOMMANDÉ** que la Commission examine le document IOTC-2014-SCAF11-10 (*Participation de la Sierra Leone et de la Guinée à la CTOI*) dans la mesure où le CPAF n'a pas pu s'accorder sur la façon de procéder.

8.4 *Arriérés de contributions*

63. Le CPAF A **NOTÉ** le document IOTC-2014-SCAF11-09, qui présente l'état des arriérés de contributions à la CTOI et propose des options pour le recouvrement des contributions des membres qui ne les ont pas réglées depuis plus de 5 ans (sans aucun paiement intermédiaire).
64. Le CPAF A **RAPPELÉ** sa recommandation émise en 2012 et 2013, que tous les membres ayant des arriérés de contributions les payent dès que possible afin de ne pas entraver le fonctionnement de la CTOI. Afin de faciliter ce processus, il fut demandé au Président de la Commission d'écrire à chaque CPC ayant des arriérés supérieurs aux contributions pour les deux dernières années pour leur demander de confirmer leur participation à la CTOI, en citant l'Article IV, paragraphe 4 de l'Accord portant création de la CTOI et pour leur demander de payer leurs contributions dues. Les réponses de ces CPC devaient être diffusées par le Secrétariat à toutes les CPC, pour discussion lors de la 18^e session de la Commission.
65. Le CPAF A **NOTÉ** que six CPC ont été contactées (Érythrée, Guinée, R. I. d'Iran, Pakistan, Sierra Leone et Soudan) et que le Pakistan, la R. I. d'Iran et le Soudan ont répondu en indiquant leur intention de payer leurs arriérés de contributions.
66. Le CPAF A **REMARQUÉ** que, au 23 avril 2014, sept membres de la CTOI (Érythrée, Guinée, R. I. d'Iran, Pakistan, Sierra Leone, Soudan et Vanuatu) ont des arriérés de contribution de deux ans ou plus. La R. I. d'Iran a rencontré des difficultés à virer des fonds par les voies bancaires classiques vers les comptes indiqués par la FAO.
67. Le CPAF A **NOTÉ** la déclaration de la R. I. d'Iran sur les raisons de ses difficultés à finaliser le paiement de ses arriérés de contributions et a reconnu que la R. I. d'Iran a fait de réels efforts ces dernières années pour payer sa contribution annuelle, en raison d'obstacles à l'obtention et au transfert de devises étrangères du fait des sanctions économiques appliquées au pays.
68. Le CPAF A **NOTÉ** que le Soudan a indiqué (dans un courrier adressé au Secrétariat de la CTOI) qu'ils rencontrent des difficultés répétées à payer leurs contributions annuelles.
69. Le CPAF A **RECONNU** les difficultés auxquelles fait face la R.I. d'Iran pour réaliser des paiements à la CTOI et accepte la communication envoyée par le directeur de l'Organisation des pêches iranienne au Secrétariat de la CTOI comme confirmation de leur engagement dans la CTOI et de leur volonté de régler le problème de leurs arriérés de contributions à la Commission.
70. Le CPAF A **NOTÉ** le paiement des contributions par le Kenya et confirme le retrait du Kenya de la liste des pays membres présentant des arriérés de contributions d'un total supérieur aux sommes dues au titre des contributions deux années précédentes.

Recommandations

71. Le CPAF A **RECOMMANDÉ** que le Secrétariat de la CTOI, en consultation avec le président de la Commission, conduise des discussions bilatérales avec la R.I. d'Iran en vue de trouver une solution mutuellement satisfaisante pour recouvrer les arriérés de contributions et pour mettre en place un plan d'action pour le paiement des contributions.

72. Le CPAF A **RECOMMANDÉ** que les CPC qui n'ont pas répondu aux communications du Président de la Commission concernant le paiement de leurs arriérés de contributions ne devraient pas bénéficier des activités couvertes par le FPR, des ateliers, des formations et de l'appui y relatif. Les CPC présentant des arriérés de plus de 5 ans sans aucun paiement intermédiaire ne devraient bénéficier d'aucune activités liées à la CTOI, à l'exception de la R.I. d'Iran sur la base des difficultés soulignées au paragraphe 69.
73. Le CPAF A **RECOMMANDÉ** que tous les membres ayant des arriérés de contributions à la CTOI finalisent le paiement de leurs contributions dans les meilleurs délais afin de ne pas entraver les activités de la CTOI. Afin de faciliter ce processus, le Président de la Commission, avec l'assistance du Secrétaire exécutif, écrira à chacune des CPC ayant des arriérés de contributions dépassant le total dû au titre des deux années précédentes, pour demander confirmation de leur engagement dans la CTOI, faisant référence au paragraphe 4 de l'article IV de l'Accord portant création de la CTOI, et demandant le règlement des contributions en retard. Les réponses des CPC seront diffusées par le Secrétariat à l'ensemble des CPC, pour discussion lors de la 12^e session du CPAF.

8.5 Élection d'un président et d'un vice-président pour les deux prochaines années

74. Le CPAF A **EXAMINÉ** les candidatures aux postes de président et de vice-président pour les deux prochaines années. M. Benjamin Tabios (Philippines) et M. Bojrazsingh Boyramboli (Maurice) furent respectivement nommés et élus à l'unanimité aux postes de président et de vice-président du CPAF pour les deux prochaines années.
75. Le CPAF A **RECOMMANDÉ** que la Commission confirme l'élection du nouveau président du CPAF, M. Benjamin Tabios (Philippines) et de son nouveau vice-président, M. Bojrazsingh Boyramboli (Maurice), pour les deux prochaines années.

9 LIEU ET DATES DE LA 12^E SESSION DU COMITÉ PERMANENT D'ADMINISTRATION ET DES FINANCES

76. Les participants du CPAF ont unanimement **REMERCIÉ** le Sri Lanka pour avoir accueilli la 11^e session du CPAF et ont félicité le Sri Lanka pour son accueil chaleureux, pour les excellentes installations et pour l'assistance fournie au Secrétariat de la CTOI pour l'organisation et la conduite de la réunion.
77. Suite à une discussion sur le pays hôte de la 12^e session du CPAF en 2015, le CPAF A **RECOMMANDÉ** que la 12^e session du Comité permanent d'administration et des finances se tienne pendant 2 jours, avant la réunion de la Commission en 2015. Le lieu et les dates exacts seront déterminés par la Commission.

10 EXAMEN ET ADOPTION DE LA PROPOSITION DE RAPPORT DE LA 11^E SESSION DU COMITÉ PERMANENT D'ADMINISTRATION ET DES FINANCES

78. Le CPAF A **RECOMMANDÉ** que la Commission prenne connaissance du jeu consolidé de recommandations émises durant CPAF11, fourni en [Annexe VII](#).
79. Le rapport de la Onzième session du Comité permanent d'administration et des finances (IOTC-2014-SCAF11-R) a été adopté le 31 mai 2014.

ANNEXE I

Liste des participants

PRÉSIDENT

Courriel Benjamin **Tabios Jr**
Bureau of Fisheries and Aquatic Resources
Courriel: benjotabios@gmail.com

MEMBRES DE LA CTOI

AUSTRALIE

Chef de délégation
Courriel Simon **Veitch**
Department of Agriculture
Courriel: simon.veitch@agriculture.gov.au

Suppléant

Courriel Steve **Auld**
Fisheries Management Authority
Courriel: steve.auld@afma.gov.au

BELIZE

Chef de délégation
Courriel Robert **Robinson**
Belize High Seas Fisheries Unit
Courriel: deputydirector.bhsfu@gmail.com

Suppléant

Ms. Breanna **Mossiah**
Belize High Seas Fisheries Unit
Courriel: fisheriesofficer.bhsfu@gmail.com

CHINE

Chef de délégation
Courriel Chen **Wan**
Ministry of Agriculture
Courriel: bofdwf@agri.gov.cn

Suppléant

Pr. Liuxiong **Xu**
Shanghai Ocean University
Courriel: lxu@shou.edu.cn

Conseiller(s)

Courriel Ruan **Dewen**
Foreign Ministry of PRC
Courriel: ruan_dewen@mfa.gov.cn

Ms. Jinjin **Liu**
China Overseas Fisheries Association
Courriel: admin1@tuna.org.cn

Courriel Mingliang **Sun**
Blue Ocean Fishery PVT (LTD)
Courriel: lanyuesunnl@126.com

COMORES

Chef de délégation
Courriel Ahmed Said **Soilihi**
Direction Générale des Ressources
Halieutiques
Courriel: ahmed_ndevo@yahoo.fr

Suppléant

Courriel Said **Boina**
Centre National de Contrôle et des
Surveillances des Pêches
Courriel: dalaili@live.fr

ÉRYTHRÉE

Absent

UNION EUROPÉENNE (ORGANISATION MEMBRE)

Chef de délégation
Courriel Orlando **Fachada**
Courriel: Orlando.fachada@ec.europa.eu

Suppléant

Courriel Seppo **Nurmi**
Courriel: seppo.nurmi@ec.europa.eu

FRANCE

Courriel Thomas **Roche**
Ministère de l'Ecologie, du Développement
durable et de l'Energie
Courriel:
thomas.roche@developpementdurable.gouv.fr

GUINEA

Absent

INDE

Chef de délégation
Dr. Vishu **Bhat**
Department of Animal Husbandary, Dairying
and Fisheries
Courriel: bhatbvishnu@gmail.com

INDONÉSIE

Chef de délégation
Dr. Tony **Ruchimat**
Fisheries Resource Management
Courriel: truchimat@yahoo.com

Suppléant

Mr Saut **Tampubolon**
Fisheries Resource in Indonesia EEZ and
High Seas
Courriel: s.tampubolon@yahoo.com

Conseiller(s)

Ms. Eva **Suryaman**
Ministry of Marine Affairs and Fisheries
Courriel: sdi.djpt@yahoo.com

IRAN (RÉPUBLIQUE ISLAMIQUE D')

Chef de délégation-
Courriel Ali Asgar **Mojahedi**
Iran Fisheries Organization
Courriel: a_mojahedi@hotmail.com

JAPON

Chef de délégation
Courriel Hisashi **Endo**
Fisheries Agency
Courriel: hisashi_endo@nm.maff.go.jp

Suppléant

Courriel Tsunehiko **Motooka**
Fisheries Agency
Courriel: tsunehiko_motooka@nm.maff.go.jp

Conseiller(s)

Courriel Yuki **Morita**
Fisheries Agency
Courriel: morita_yuuki@nm.maff.go.jp

Courriel Kojiro **Gemba**
Japan Tuna Fisheries Co-operative
Association
E-mail: gyojoyo@japantuna.or.jp

Courriel Hiroyuki **Yoshida**
Japan Tuna Fisheries Co-operative
Association
Courriel: gyojoyo@japantuna.or.jp

Courriel Sakae **Terao**
Japan Far Seas Purse Seine Fishing
Association
Courriel: japan@kaimaki.org.japan

KENYA

Chef de délégation
Courriel Okumu **Makogola**
State Department of Fisheries
Courriel: okumumak@yahoo.co.uk

Suppléant

Ms. Lucy **Obungu**
Ministry of Agriculture Livestock and
Fisheries
Courriel: lucyobungu@yahoo.com

Conseiller(s)

Courriel Nicholas **Ntheketha**
State Department of Fisheries
Courriel: mwanzanick@yahoo.com

Courriel Peter Nyongesa **Wekesa**
State Department of Fisheries
Courriel: penyongesa@yahoo.co.uk

MADAGASCAR

Chef de délégation
Courriel Harimandimby **Rasolonjatovo**
Centre de Surveillance des Pêches
Courriel: rasolo.vevey@blueline.mg

MALAISIE

Chef de délégation
Courriel Mohd Noor bin **Noordin**
Department of Fisheries
Courriel: mnn@dof.gov.my

Suppléant

Courriel Samsudin **Basir**
Department of Fisheries Malaysia
Courriel: s_basir@yahoo.com

Conseiller(s)

Courriel Lim **Chin Hock**
Department of Fisheries
Courriel: lim@khayang.com

Courriel Ooi **Wee Seong**
Department of Fisheries
Courriel: ows@khayang.com

MALDIVES**Chef de délégation**

Ms. Zaha **Waheed**
Ministry of Fisheries and Agriculture
Courriel: zaha.waheed@fishagri.gov.mv

Conseiller(s)

Dr. Mohammed Shiham **Adam**
Ministry of Fisheries and Agriculture
Courriel: ms.adam@mrc.gov.mv

Courriel Adam **Ziyad**
Ministry of Fisheries and Agriculture
Courriel: adam.ziyad@fishagri.gov.mv

MAURICE**Chef de délégation**

Courriel Bojrazsingh **Boyramboli**
Ministry of Fisheries
Courriel: bboyramboli@mail.gov.mu

Suppléant

Courriel Sreenivasan **Soondron**
Temporary Principal Fisheries officer
Courriel: ssoondron@mail.gov.mu

MOZAMBIQUE**Chef de délégation**

Courriel Simeao **Lopes**
Ministry of Fisheries
Courriel: slopes41@hotmail.com

Suppléant

Ms. Maria **Pinto**
Ministry of Fisheries of Mozambique
Courriel: apinto347@gmail.com

Conseiller(s)

Courriel Avelino **Munwane**
National Directorate of Fisheries
Administration
Courriel: avelinoalfiado@hotmail.co.uk

Courriel Peter **Flewelling**
Ministry of Fisheries
Courriel: peteflewelling@yahoo.ca

OMAN**Chef de délégation**

Dr. Ahmed **Al-Mazroui**
Ministry of Agriculture and Fisheries
Courriel: ahmed.almazrui20@gmail.com

Suppléant(s)

Courriel Tarik Marhoon **Al Mamari**
Ministry of Agriculture and Fisheries
Courriel: tariq_almamari@yahoo.com

Conseiller(s)

Courriel Salman Khalaf **Al-Subhi**
Ministry of Agriculture and Fisheries
Courriel: skomani@hotmail.com

PAKISTAN

Absent

PHILIPPINES**Chef de délégation**

Courriel Richard **Sy**
OPRT Philippine
Courriel: syrichard139@gmail.com

CORÉE, RÉPUBLIQUE DE**Chef de délégation**

Courriel Jeongseok **Park**
Ministry of Oceans and Fisheries
Courriel: jeongseok.korea@gmail.com

Suppléant

Dr. Zang Geun **Kim**
National Fisheries Research and
Development Institute
Courriel: zgkim@korea.kr

Conseiller(s)

Ms. Jiwon **Yoon**
Korea Overseas Fisheries Cooperation
Institute
Courriel: jiwon.yoon@kofci.org

SEYCHELLES**Chef de délégation**

Courriel Roy **Clarisse**
Seychelles Fishing Authority
Courriel: royc@sfa.sc

Suppléant

Courriel Vincent **Lucas**
Seychelles Fishing Authority
Courriel: vlucas@sfa.sc

SIERRA LEONE

Absent

SRI LANKA**Chef de délégation**

Courriel Nimal **Hettiarachchi**
Dept. Fisheries and Aquatic Resources
E-mail: nimalhetti@gmail.com

Suppléant

Courriel D.S **Nandasena**
Dept. Fisheries and Aquatic Resources
Courriel: nandasenads@gmail.com

Conseiller(s)

Ms. Kalyani **Hewapathirana**
Dept. Fisheries and Aquatic Resources
Courriel: hewaka2012@gmail.com

SOUDAN

Absent

THAILAND**Chef de délégation**

Dr. Smith **Thummachua**
Department of Fisheries
Courriel: thuma98105@yahoo.com

Suppléant

Ms Pattira **Lirdwitayaprasit**
Department of Fisheries
Courriel: pattiral@hotmail.com

ROYAUME-UNI**Chef de délégation**

Dr. Christopher **Mees**
MRAG LTD
Courriel: c.mees@mrag.co.uk

TANZANIE, RÉPUBLIQUE UNIE DE**Chef de délégation**

Courriel Hosea Gonza **Mbilinyi**
Fisheries Development Division
Courriel: hoseagonza86@gmail.com

Suppléant

Courriel Zahor Mohamed **El-Kharousy**
Tanzania Deep Sea Fishing Authority
Courriel: zahor1m@hotmail.com

Conseiller(s)

Courriel Rashid Bakari **Hoza**
Deep Sea Fishing Authority Tanzania
Courriel: rbhoza@yahoo.com

VANUATU**Chef de délégation**

Courriel Laurent **Dezamy**
Collecte Localisation Satellites
Courriel: ldezamy@cls.fr

PARTIES COOPÉRANTES NON CONTRACTANTES**SÉNÉGAL****Chef de délégation**

Mr Sidi **Ndaw**
Direction des Pêches Maritime
Courriel: sidindaw@hotmail.com

AFRIQUE DU SUD

Absent

OBSERVATEURS

DJIBOUTI

Courriel Ismael Youssouf **Hersi**
 Courriel: hersiismael@gmail.com

FÉDÉRATION RUSSE

Dr. Sergey **Leontiev**
 Russian Research Institute of
 Fisheries and Oceanography (VNIRO)
 Courriel: leon@vniro.ru

COMMISSION DE L'Océan Indien

Courriel Jude **Talma**
 Commission Océan Indien
 Courriel: jude.talma@coi-ioc.org

Courriel Leon Martial **Razaka**
 Chargé de mission
 Courriel: harijhons.razaka@coi-ioc.org

INTERNATIONAL SEAFOOD
SUSTAINABILITY FOUNDATION

Ms. Claire Van der Geest
 Courriel: cvandergeest@iss-foundation.org

PEW ENVIRONMENT GROUP

Ms Kristin **Von Kistowski**
 Courriel: kristingvk@google.com

US-JAPAN RESEARCH INSTITUTE

Prof. Isao **Sakaguchi**
 Researcher
 Courriel: 20050137@gakushuin.ac.jp

EXPERTS INVITÉS

Courriel Ming-Fen **Wu**
 Fisheries Agency\
 Courriel: hangyen@msl.f.a.gov.tw

Dr. Shih-Ming **Kao**
 Fisheries Agency
kaosm@udel.edu

Courriel Wei-Yang **Liu**
 Fisheries Agency
 Courriel: weiyang@ofdc.org.tw

Courriel Hsin-Chiang **Hsu**
 Fisheries Agency
 Courriel: lukaslaw866@gmail.com

Courriel Kojiro **Gemba**
 Japan Tuna Fisheries Cooperative
 Association
 Courriel: gyoyo@japantuna.or.jp

Courriel Kuan-Ting **Lee**
 Taiwan [Province of China] Tuna
 Association
 Courriel: simon@tuna.org.tw

Courriel David **Chang**
 Fisheries Agency
 Courriel: david@ofdc.org.tw

SECRÉTARIAT DE LA CTOI

Courriel Rondolph **Payet**
 Executive Secretary
 Indian Ocean Tuna Commission
 Courriel: aa@iotc.org

Dr. David **Wilson**
 Deputy Secretary/ Science Manager
 Indian Ocean Tuna Commission
 Courriel: dw@iotc.org

Courriel Steven **Ciocca**
 Administrative Officer
 Courriel: steven.ciocca@iotc.org

Courriel Gerard **Domingue**
 Compliance Coordinator
 Indian Ocean Tuna Commission
 Courriel: gd@iotc.org

Courriel Florian **Giroux**
 Fishery Officer
 Indian Ocean Tuna Commission
 Courriel: fg@iotc.org

Ms. Claudia **Marie**
 Programme Assistant
 Indian Ocean Tuna Commission
 Courriel: cm@iotc.org

Ms. Mirose **Govinden**
 Bilingual Secretary
 Courriel: mirose.govinden@iotc.org

Courriel Olivier **Roux**
 Translator
 Courriel: Olivier@otolith.com

INTERPRÈTES

Mr Jean_Luc Genion
 Courriel: jl.genion@aiic.net

Ms. Jennifer Suzanne Kobine-Roy
 Courriel: suzanne@in-other-words.cc

Courriel Olivier Beauchemin Bonifacio
 Courriel: Olivier.bonifacio@gmail.com

Ms. Annie Trottier
 Courriel: a.trottier@aiic.net

Ms. Vandana Kawlra
 Courriel: vandana.kawlra@gmail.com

Tyronne Carbone
 Courriel: t.carbone@aiic.net

ANNEXE II

**ORDRE DU JOUR DE LA ONZIÈME SESSION DU COMITÉ PERMANENT D'ADMINISTRATION ET
DES FINANCES**

Dates : 29 et 31 mai 2014

Lieu : Bandaranaike Memorial International Conference Hall (BMICH)
Colombo, Sri Lanka

Horaire : 09h00–17h00

Président : M. Godfrey Monor (Kenya); **Vice-président :** Dr Benjamin Tabios (Philippines)

1. **OUVERTURE DE LA SESSION** (Président)
2. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR ET DISPOSITIONS POUR LA SESSION** (Président)
3. **ADMISSION DES OBSERVATEURS** (président)
4. **BILAN FINANCIER**
5. **RAPPORT D'ACTIVITÉS DU SECRÉTARIAT EN 2013**
6. **PROGRAMME DE TRAVAIL ET BUDGETS PRÉVISIONNELS POUR 2014, 2015 et 2016**
7. **MISE A JOUR SUR L'ÉVALUATION DES PERFORMANCES (RÉSOLUTION 09/01 SUR LES SUITES À DONNER À L'ÉVALUATION DES PERFORMANCES)** (Président)
8. **AUTRES QUESTIONS** (Président)
 - 8.1 *Options d'abondement du fonds de participation aux réunions de la CTOI (FPR)*
 - 8.2 *Priorités stratégiques du Secrétariat*
 - 8.3 *Participation de la Sierra Leone et de la Guinée à la CTOI*
9. **DATE ET LIEU DE LA DOUZIÈME SESSION DU COMITÉ PERMANENT D'ADMINISTRATION ET DES FINANCES** (Président)
10. **EXAMEN ET ADOPTION DE LA PROPOSITION DE RAPPORT DE LA ONZIÈME SESSION DU COMITÉ PERMANENT D'ADMINISTRATION ET DES FINANCES** (Président)

ANNEXE III
Liste des documents

Document	Titre	Disponibilité
IOTC-2014-SCAF11-01a	Ordre du jour provisoire de la 11 ^e session du Comité permanent d'administration et des finances	6 mars 2014
IOTC-2014-SCAF11-01b	Ordre du jour provisoire annoté de la 11 ^e session du Comité permanent d'administration et des finances	15 a 2014
IOTC-2014-SCAF11-02	Liste provisoire des documents de la 11 ^e session du Comité permanent d'administration et des finances	16 avril 2014
IOTC-2014-SCAF11-03	Bilan financier : 2013	23 avril 2014
IOTC-2014-SCAF11-04	Rapport d'activités du Secrétariat : 2013	14 avril 2014
IOTC-2014-SCAF11-05 Rev_1	Programme de travail et Budget pour 2014 et 2015 et Budget indicatif pour 2016	30 mars 2014
IOTC-2014-SCAF11-06	Mise à jour sur les progrès concernant la Résolution 09/01 <i>sur les suites à donner à l'évaluation des performances</i>	10 avril 2014
IOTC-2014-SCAF11-07	Options d'abondement du fonds de participation aux réunions	16 avril 2014
IOTC-2014-SCAF11-08	Plan stratégique du secrétariat de la CTOI (2014-2016)	30 avril 2014
IOTC-2014-SCAF11-09	Arriérés de contributions	8 avril 2014
IOTC-2014-SCAF11-10	Participation de la Sierra Leone et de la Guinée à la IOTC	17 avril 2014
<i>Documents d'information</i>		
IOTC-2014-SCAF11-INF01	Circulaire CTOI 2014-47: Courrier de la Commission Européenne en réponse à l'amélioration du recouvrement des dépenses (ICRU) dans le budget 2014/2015 de la CTOI	13 mai 2014
IOTC-2014-SCAF11-INF02	Circulaire CTOI 2014-41: Communication du Conseiller juridique de la FAO	13 mai 2014

ANNEXE IV

PROPOSITION DE BUDGET POUR 2014/2015 ET BUDGET INDICATIF POUR 2016 (EN US\$)

Description du poste budgétaire	dépenses réelles en 2013	2014	2015	2016
1 Dépenses administratives				
Coûts des salaires bruts (avant déductions)				
1.1 Cadres				
Secrétaire exécutif	157 435	160 787	167 219	173 907
Secrétaire adjoint / Responsable Scientifique	133 530	142 814	146 103	151 947
Chargé des pêches (Coordonnateur des données)	138 860	147 290	153 181	159 308
Chargé des pêches (Coordonnateur de l'application)	105 909	112 901	117 417	122 114
Chargé des pêches (évaluation des stocks)	127 367	135 005	140 405	146 022
Chargé des pêches (application)	119 413	125 448	130 466	135 685
Chargé des pêches (statistiques)	89 852	95 892	99 728	103 717
Chargé des pêches (science)	15 028	70 214	97 363	101 258
Responsable administratif	49 104	100 749	104 779	108 970
Chargé de l'application	0	0	0	55 000
1.2 Services généraux				
Secrétaire de direction	12 143	12 420	12 927	13 445
Assistant application	12 777	10 852	9 664	10 050
Assistant de programme	11 175	12 812	11 296	11 747
Assistant bases de données	13 411	9 284	13 335	13 869
Secrétaire bilingue	6 766	6 914	7 172	7 459
Chauffeur	6 961	6 988	7 274	7 565
Heures supplémentaires	3 294	5 250	5 460	5 678
Total des coûts salariaux	1 003 024	1 155 619	1 223 789	1 327 740
1.3 Cotisations de l'employeur au fonds de pension et à l'assurance maladie	283 363	309 403	321 780	354 651
1.4 Cotisations de l'employeur au fonds FAO	478 683	546 951	568 829	606 582
1.5 Amélioration du recouvrement des dépenses		124 036	131 006	142 556
Dépenses totales de personnel	1 765 069	2 136 009	2 245 403	2 431 529
Dépenses liées aux activités				
2 Dépenses de fonctionnement				
2.1 Appui au renforcement des capacités	74 743	111 000	115 000	115 000
2.2 Consultants	73 746	102 000	145 500	150 000
2.3 Déplacements professionnels	205 473	181 471	191 400	200 000
2.4 Réunions	166 438	46 235	55 000	70 000
2.5 Interprétation	139 748	101 000	120 000	135 000
2.6 Traduction	91 063	101 783	105 000	115 000
2.7 Matériel	22 407	15 775	16 500	25 000
2.8 Frais généraux de fonctionnement	47 238	61 500	69 300	77 000
2.9 Impression	20 505	31 385	23 100	33 000
2.10 Imprévus	5 432	6 000	6 600	8 000
2.11 FPR	-	60 000	60 000	60 000
Dépenses totales de fonctionnement	846 793	818 149	907 400	988 000
SOUS-TOTAL	2 611 862	2 977 658	3 152 803	3 419 529
Contribution additionnelle des Seychelles	-19 714	-20 100	-20 100	-20 100
Frais de gestion de la FAO	117 343	132 937	141 876	153 879
TOTAL GÉNÉRAL	2 709 491	3 066 995	3 274 579	3 553 308
Augmentation totale du budget d'une année sur l'autre		13%	6%	9%

ANNEXE V
BARÈME INDICATIF DES CONTRIBUTIONS POUR 2014 (EN \$US)

Pays	Classification Banque Mondiale (2011)	Membre OCDE	Prises moyennes pour 2009–2011 (en tonnes)	Contribution de base	Contribution opérations	Contribution PIB	Contribution captures	Contribution totale (en USD)*
Australie	Haute	Oui	5 385	\$9 894	\$11 796	\$111 527	\$14 140	\$147 356
Belize	Moyenne	Non	< 400t	\$9 894	\$0	\$27 882	\$113	\$37 889
Chine	Moyenne	Non	65 407	\$9 894	\$11 796	\$27 882	\$34 344	\$83 915
Comores	Basse	Non	5 328	\$9 894	\$11 796	\$0	\$2 798	\$24 488
Érythrée	Basse	Non	962	\$9 894	\$11 796	\$0	\$505	\$22 195
Communauté européenne	Haute	Oui	183 194	\$9 894	\$11 796	\$111 527	\$481 053	\$614 270
France (Terr.)	Haute	Oui	19 978	\$9 894	\$11 796	\$111 527	\$52 460	\$185 677
Guinée	Basse	Non	< 400t	\$9 894	\$11 796	\$0	\$261	\$21 951
Inde	Moyenne	Non	143 708	\$9 894	\$11 796	\$27 882	\$75 473	\$125 044
Indonésie	Moyenne	Non	356 862	\$9 894	\$11 796	\$27 882	\$187 418	\$236 990
Iran, Rép. islamique d'	Moyenne	Non	168 437	\$9 894	\$11 796	\$27 882	\$88 460	\$138 032
Japon	Haute	Oui	19 901	\$9 894	\$11 796	\$111 527	\$52 259	\$185 476
Kenya	Basse	Non	736	\$9 894	\$11 796	\$0	\$403	\$22 092
Corée, République de	Haute	Oui	2 196	\$9 894	\$11 796	\$111 527	\$5 768	\$138 984
Madagascar	Basse	Non	8 650	\$9 894	\$11 796	\$0	\$4 543	\$26 233
Malaisie	Moyenne	Non	26 498	\$9 894	\$11 796	\$27 882	\$13 916	\$63 488
Maldives	Moyenne	Non	98 100	\$9 894	\$11 796	\$27 882	\$51 521	\$101 092
Maurice	Moyenne	Non	774	\$9 894	\$11 796	\$27 882	\$406	\$49 978
Mozambique	Basse	Non	< 400t	\$9 894	\$11 796	\$0	\$1 478	\$23 167
Oman	Haute	Non	22 604	\$9 894	\$11 796	\$111 527	\$10 498	\$143 714
Pakistan	Moyenne	Non	52 940	\$9 894	\$11 796	\$27 882	\$27 803	\$77 375
Philippines	Moyenne	Non	636	\$9 894	\$11 796	\$27 882	\$334	\$49 906
Seychelles	Moyenne	Non	75 911	\$9 894	\$11 796	\$27 882	\$39 867	\$89 439
Sierra Leone	Basse	Non	< 400t	\$9 894	\$0	\$0	\$0	\$9 894
Sri Lanka	Moyenne	Non	96 165	\$9 894	\$11 796	\$27 882	\$50 504	\$100 076
Soudan	Moyenne	Non	< 400t	\$9 894	\$0	\$27 882	\$18	\$37 793
Tanzanie	Basse	Non	4 234	\$9 894	\$11 796	\$0	\$2 301	\$23 991
Thaïlande	Moyenne	Non	20 964	\$9 894	\$11 796	\$27 882	\$11 010	\$60 582
Royaume-Uni (Terr.)	Haute	Oui	< 400t	\$9 894	\$0	\$111 527	\$47	\$121 467
Vanuatu	Moyenne	Non	< 400t	\$9 894	\$0	\$27 882	\$94	\$37 869
Yémen	Moyenne	Non	32 374	\$9 894	\$11 796	\$27 882	\$17 002	\$66 574
Total				306 700	306 700	1 226 798	1 226 798	3 066 995

*Le total des contributions peut différer de la somme des quatre composantes en raison des arrondis.

ANNEXE V (SUITE)
BARÈME INDICATIF DES CONTRIBUTIONS POUR 2015 (EN \$US)

Pays	Classification Banque Mondiale (2012)	Membre OCDE	Prises moyennes pour 2010–2012 (en tonnes)	Contribution de base	Contribution opérations	Contribution PIB	Contribution captures	Contribution totale (en USD)*
Australie	Haute	Oui	5 385	\$10 563	\$13 098	\$119 076	\$14 519	\$157 256
Belize	Moyenne	Non	< 400t	\$10 563	\$0	\$29 769	\$183	\$40 515
Chine	Moyenne	Non	65 407	\$10 563	\$13 098	\$29 769	\$37 985	\$91 415
Comores	Basse	Non	5 328	\$10 563	\$13 098	\$0	\$2 904	\$26 565
Érythrée	Basse	Non	962	\$10 563	\$13 098	\$0	\$471	\$24 132
Communauté européenne	Haute	Oui	183 194	\$10 563	\$13 098	\$119 076	\$488 574	\$631 311
France (Terr.)	Haute	Oui	19 978	\$10 563	\$13 098	\$119 076	\$71 585	\$214 322
Guinée	Basse	Non	< 400t	\$10 563	\$0	\$0	\$124	\$10 688
Inde	Moyenne	Non	143 708	\$10 563	\$13 098	\$29 769	\$89 186	\$142 616
Indonésie	Moyenne	Non	356 862	\$10 563	\$13 098	\$29 769	\$190 805	\$244 236
Iran, Rép. islamique d'	Moyenne	Non	168 437	\$10 563	\$13 098	\$29 769	\$103 965	\$157 395
Japon	Haute	Oui	19 901	\$10 563	\$13 098	\$119 076	\$46 334	\$189 071
Kenya	Basse	Non	736	\$10 563	\$13 098	\$0	\$370	\$24 032
Corée, République de	Haute	Oui	2 196	\$10 563	\$13 098	\$119 076	\$7 799	\$150 536
Madagascar	Basse	Non	8 650	\$10 563	\$13 098	\$0	\$4 899	\$28 561
Malaisie	Moyenne	Non	26 498	\$10 563	\$13 098	\$29 769	\$15 851	\$69 282
Maldives	Moyenne	Non	98 100	\$10 563	\$13 098	\$29 769	\$56 221	\$109 651
Maurice	Moyenne	Non	774	\$10 563	\$13 098	\$29 769	\$330	\$53 761
Mozambique	Basse	Non	< 400t	\$10 563	\$13 098	\$0	\$2 069	\$25 731
Oman	Haute	Non	22 604	\$10 563	\$13 098	\$119 076	\$13 322	\$156 059
Pakistan	Moyenne	Non	52 940	\$10 563	\$13 098	\$29 769	\$31 251	\$84 681
Philippines	Moyenne	Non	636	\$10 563	\$13 098	\$29 769	\$686	\$54 116
Seychelles	Moyenne	Non	75 911	\$10 563	\$13 098	\$29 769	\$40 723	\$94 154
Sierra Leone	Basse	Non	< 400t	\$10 563	\$0	\$0	\$0	\$10 563
Sri Lanka	Moyenne	Non	96 165	\$10 563	\$13 098	\$29 769	\$56 650	\$110 080
Soudan	Moyenne	Non	< 400t	\$10 563	\$0	\$29 769	\$19	\$40 351
Tanzanie	Basse	Non	4 234	\$10 563	\$13 098	\$0	\$3 617	\$27 279
Thaïlande	Moyenne	Non	20 964	\$10 563	\$13 098	\$29 769	\$8 886	\$62 316
Royaume-Uni (Terr.)	Haute	Oui	< 400t	\$10 563	\$0	\$119 076	\$34	\$129 673
Vanuatu	Moyenne	Non	< 400t	\$10 563	\$0	\$29 769	\$107	\$40 439
Yémen	Moyenne	Non	32 374	\$10 563	\$13 098	\$29 769	\$20 362	\$73 792
Total				327 458	327 458	1 309 832	1 309 832	3 274 579

*Le total des contributions peut s'écarter de la somme des quatre composantes en raison des arrondis

ANNEXE VI

CPAF : MISE À JOUR SUR LES PROGRÈS CONCERNANT LA RÉOLUTION 09/01 – SUR LES SUITES À DONNER À L'ÉVALUATION DES PERFORMANCES

(note : la numérotation et les recommandations correspondent à l'Annexe I de la Résolution 09/01)

CONSERVATION ET GESTION	RESPONSABILITÉ	MISE À JOUR/ÉTAT	PLAN DE TRAVAIL/ÉCHÉANCE	PRIORITÉ
Collecte et partage des données				
11. Il faudrait fournir un soutien au renforcement des capacités aux États en développement, par le biais de financements par la Commission d'activités visant à améliorer la capacité des CPC en développement à collecter, traiter et déclarer leurs données, selon les besoins de la Commission.	<i>Comité permanent d'administration et des finances</i>	<p>En cours : En 2010, la Commission a alloué 400 000 USD pour une série de projets en relation avec le renforcement des capacités dans le domaine de la collecte et la déclaration des données.</p> <p>La Commission a alloué 60 000 USD pour le renforcement des capacités dans son budget 2011, 78 000 USD en 2012 et 80 000 USD en 2013. De nouvelles augmentations ont été proposées pour les budgets 2014 et 2015.</p> <p>Un atelier de travail a été organisé en 2011, à Chennai, Inde, avec la participation de représentants de plusieurs CPC.</p> <p>D'autres sources et accords de coopération continueront (par exemple le projet CTOI-OFCF, les CPC...) ou pourraient être disponible dans le futur.</p>	Revue annuelle lors des réunions de la CTOI.	Haute
15 La capacité du Secrétariat en matière de diffusion et de qualité des données devra être améliorée, y compris pas le biais du recrutement d'un statisticien des pêches.	<i>Comité permanent d'administration et des finances via Comité scientifique Commission</i>	<p>Partiellement achevé et en cours : Le poste d'Analyste des données a été transformé en Statisticien des pêches pour rejoindre la section Données du Secrétariat. Le poste a été pourvu en septembre 2012.</p> <p>De nouveaux efforts continuent à être réalisés pour améliorer la dissémination, y compris par le biais d'un atlas en ligne, prévu pour 2014-2015.</p>	Les besoins en personnel devront être évalués annuellement lors des réunions de la CTOI.	Moyenne
19 Il faudrait renforcer la capacité du Secrétariat à apporter un soutien aux États membres en développement.	<i>Comité permanent d'administration et des finances</i>	<p>En cours : la résolution 10/05 prévoit un mécanisme de soutien financier pour faciliter la participation et/ou la contribution de scientifiques et de représentants des CPC de la CTOI qui sont des états en développement aux travaux de la Commission, du Comité scientifique et des GT. En 2012, 2013 et 2014 des fonds pour le renforcement des capacités ont été fournis et utilisés dans des ateliers, pour renforcer la compréhension du</p>	Revue annuelle lors des réunions de la CTOI.	Haute

		processus de la CTOI par des officiels des pays Membres. Le Secrétariat a également directement et indirectement collaboré avec d'autres initiatives régionales telles que l'UE, BOBLME, l'OFCE, la SWIOFC, le SWIOFP, ACP II et la COI.		
Qualité et fourniture des avis scientifiques				
26 Les ressources du Secrétariat de la CTOI devraient être augmentées. Même si des progrès seront réalisés avec le recrutement d'un expert en évaluation des stocks, le recrutement de nouveaux cadres sera nécessaire.	<i>Comité permanent d'administration et des finances, sur avis des Comités et de la Commission</i>	En cours : le Secrétariat proposera un budget pour 2014 et 2015 qui inclura des ressources additionnelles pour les projets demandés par le Comité scientifique et la Commission.	Revue annuelle lors des réunions de la CTOI.	Haute
31 Un fond spécial devrait être créé pour soutenir la participation des scientifiques des États en développement.	<i>Comité permanent d'administration et des finances</i>	Partiellement achevé : un fonds de participation aux réunions a été créé par le biais de la Résolution 10/05. Cette résolution prévoit un mécanisme de soutien financier pour faciliter la participation et/ou la contribution de scientifiques et de représentants des CPC de la CTOI qui sont des états en développement aux travaux de la Commission, du Comité scientifique et des GT. Le fonds est abondé, dans un premier temps, par des reliquats budgétaires, mais aucun mécanisme de financement à long terme n'a été décidé. Le fonds a été réapprovisionné à hauteur de 200 000 USD lors de la S17 avec les fonds accumulés. Un processus de réapprovisionnement de ce fonds doit être élaboré et une proposition pour pérenniser le Fond de participation aux réunions de la CTOI sera examinée durant S18.	Revue annuelle lors des réunions du CPAF et de la Commission. Une procédure pour allouer des fonds au MPF devra être élaborée et présentée lors de la S18	Haute
COOPÉRATION INTERNATIONALE	RESPONSABILITÉ	MISE À JOUR/ÉTAT	PLAN DE TRAVAIL/ÉCHÉANCE	PRIORITÉ
Besoins spécifiques des États en développement				
74 Un fonds spécifique permettant de soutenir le renforcement des capacités devrait être mis en place.	<i>Comité permanent d'administration et des finances</i>	Partiellement achevé & en cours : Un Fonds de participation aux réunions a été créé par la Résolution 10/05 (cf. 19 et 31) et nécessite des contributions financières. Des fonds additionnels pour le renforcement des capacités ont été fournis en 2012 et 2013 et proposés pour les budgets 2014 et 2015. Voir aussi para. 11 ci-dessus.	La S18 devra considérer les lignes budgétaires proposées pour le renforcement des capacités.	Haute.

Participation				
76 Un soutien financier est nécessaire, en particulier pour la participation des pays en développement aux activités scientifiques.	<i>Comité permanent d'administration et des finances</i>	Partiellement achevé & en cours : Un Fonds de participation aux réunions a été créé par la Résolution 10/05. Cette résolution prévoit un mécanisme de soutien financier pour faciliter la participation et/ou la contribution de scientifiques et de représentants des CPC de la CTOI qui sont des états en développement aux réunions de la CTOI. Le fonds est abondé, dans un premier temps, par des reliquats budgétaires, mais aucun mécanisme de financement à long terme n'a été décidé.	Annuellement pour chaque réunion de la CTOI. Une procédure pour allouer des fonds au MPF devra être élaborée et présentée lors de la S18 par une CPC	Haute
QUESTIONS FINANCIÈRES ET ADMINISTRATIVES	RESPONSABILITÉ	MISE À JOUR/ÉTAT	PLAN DE TRAVAIL/ÉCHÉANCE	PRIORITÉ
Financement des activités de l'ORGP - Efficacité et coûts				
78 L'Accord portant création de la CTOI ainsi que les règles de gestion devraient être amendés afin d'accroître le contrôle par les membres, comme par le Secrétariat, de l'ensemble des éléments du budget, y compris les coûts de personnel. Cela permettrait également d'augmenter la transparence.	<i>Comité permanent d'administration et des finances Commission</i>	En suspens. Voir Recommandations 1 et 2.		Haute
81 L'audit financier externe devrait être mis en œuvre aussi vite que possible et se concentrer sur le fait de savoir si la CTOI gère efficacement ses ressources humaines et financières, y compris celles du Secrétariat.	<i>Comité permanent d'administration et des finances Commission</i>	En suspens.		

ANNEXE VII

**ENSEMBLE CONSOLIDÉ DES RECOMMANDATIONS À LA COMMISSION, ÉMISES LORS DE LA
ONZIÈME SESSION DU COMITÉ PERMANENT D'ADMINISTRATION ET DES FINANCES
(29 ET 31 MAI 2014)**

Bilan financier

CPAF11.01. (para. 11) Le CPAF A **RECOMMANDÉ** que le Secrétariat de la CTOI demande au service des finances de la FAO de signaler au Secrétariat de la CTOI en temps réel les avis de règlement des contributions des membres et que les membres identifient clairement leurs virements en indiquant « IOTC » en référence et envoie au Secrétariat de la CTOI une copie des ordres de virement correspondants afin d'éviter d'éventuels retards dans le transfert des fonds vers le compte de la Commission.

Programme de travail et budgets estimés pour 2014, 2015 et 2016

CPAF11.02. (para. 34) Le CPAF A **RECOMMANDÉ** que les charges relatives à l'ICRU, appliquées par la FAO, soient éliminées de la ligne budgétaire des dépenses actuelle et future et que le Président de la Commission fasse part de cette décision à la FAO.

CPAF11.03. (para. 38) Le CPAF A **RECOMMANDÉ** que la Commission demande au Comité scientifique de fournir son plan de travail sur une base pluriannuelle et que les projets prioritaires y soient clairement identifiés. Dans le cadre de cet exercice, le CS devra tenir compte des besoins de la Commission, tant immédiats qu'à plus long terme.

CPAF11.04. (para. 41) Le CPAF A **RECOMMANDÉ** que les activités de renforcement des capacités, y compris les ateliers sur la science (évaluation des stocks), l'application des MCG de la CTOI, la collecte des données et sur la relation entre la science et les avis de gestion, soient poursuivies en 2014 et financées sur le budget de la CTOI et des contributions volontaires des membres et des diverses parties intéressées.

CPAF11.05. (para. 46) Le CPAF A **RECOMMANDÉ** que la Commission adopte le programme de travail de la CTOI pour la période fiscale allant du 1^{er} janvier 2014 au 31 décembre 2015, comme décrit dans le document IOTC-2014-SCAF11-05.

CPAF11.06. (para. 47) Le CPAF A **RECOMMANDÉ** que la Commission adopte le budget et le barème des contributions pour 2013 comme indiqué, respectivement, dans l'[Annexe IV](#) et l'[Annexe V](#).

CPAF11.07. (para. 48) Le CPAF A **RECOMMANDÉ** que la Commission note que le programme de travail du le Secrétariat de la CTOI est basé sur l'hypothèse que la nature et l'étendue des activités entreprises par le Secrétariat restera dans le champ d'application actuel. Toute nouvelle activité décidée durant la 18^e session de la Commission (S18) pourrait avoir des répercussions budgétaires qui pourront entraîner une révision des chiffres présentés à, et adoptés par, la Commission.

CPAF11.08. (para. 49) Le CPAF A **RECOMMANDÉ** qu'une analyse des coûts et des bénéfices de l'existence de la CTOI au sein et en dehors de la structure de la FAO soit entreprise pour vérifier la viabilité d'une séparation d'avec la structure administrative et le mandat des Nations Unies.

Mise à jour sur les progrès concernant l'évaluation des performances (Résolution 09/01 Sur les suites à donner à l'évaluation des performances)

CPAF11.09. (para. 53) Le CPAF A **RECOMMANDÉ** que la Commission prenne connaissance de l'état actuel de mise en œuvre de chacune des recommandations intéressant le CPAF, issues du rapport du Comité d'évaluation des performances de la CTOI, comme présenté dans l'[Annexe VI](#).

Autres questions**Options d'abondement du Fonds de participation aux réunions de la CTOI**

CPAF11.10. (para. 56) Le CPAF A **RECOMMANDÉ** que le Secrétariat de la CTOI recherche des contributions volontaires des membres et d'autres groupe intéressés pour abonder le FPR.

CPAF11.11. (para. 57) Le CPAF A **RECOMMANDÉ** que le règlement d'administration du FPR de la CTOI soit amendé pour en exclure le financement des parties coopérantes non contractantes, dans la mesure où elles ne contribuent pas au budget de la CTOI.

CPAF11.12. (para. 58) The CPAF A **RECOMMANDÉ** que le FPR soit prévu au budget chaque année et que des priorités soient définies pour l'utilisation des fonds disponibles.

Participation de la Sierra Leone et de la Guinée à la CTOI

CPAF11.13. (para. 62) Le CPAF **A RECOMMANDÉ** que la Commission examine le document IOTC-2014-SCAF11-10 (*Participation de la Sierra Leone et de la Guinée à la CTOI*) dans la mesure où le CPAF n'a pas pu s'accorder sur la façon de procéder.

Arriérés de contributions

CPAF11.14. (para. 71) Le CPAF **A RECOMMANDÉ** que le Secrétariat de la CTOI, en consultation avec le président de la Commission, conduise des discussions bilatérales avec la R.I. d'Iran en vue de trouver une solution mutuellement satisfaisante pour recouvrer les arriérés de contributions et pour mettre en place un plan d'action pour le paiement des contributions.

CPAF11.15. (para. 72) Le CPAF **A RECOMMANDÉ** que les CPC qui n'ont pas répondu aux communications du Président de la Commission concernant le paiement de leurs arriérés de contributions ne devraient pas bénéficier des activités couvertes par le FPR, des ateliers, des formations et de l'appui y relatif. Les CPC présentant des arriérés de plus de 5 ans sans aucun paiement intermédiaire ne devraient bénéficier d'aucune activités liées à la CTOI, à l'exception de la R.I. d'Iran sur la base des difficultés soulignées au paragraphe 69.

CPAF11.16. (para. 73) Le CPAF **A RECOMMANDÉ** que tous les membres ayant des arriérés de contributions à la CTOI finalisent le paiement de leurs contributions dans les meilleurs délais afin de ne pas entraver les activités de la CTOI. Afin de faciliter ce processus, le Président de la Commission, avec l'assistance du Secrétaire exécutif, écrira à chacune des CPC ayant des arriérés de contributions dépassant le total dû au titre des deux années précédentes, pour demander confirmation de leur engagement dans la CTOI, faisant référence au paragraphe 4 de l'article IV de l'Accord portant création de la CTOI, et demandant le règlement des contributions en retard. Les réponses des CPC seront diffusées par le Secrétariat à l'ensemble des CPC, pour discussion lors de la 12^e session du CPAF.

Élection d'un vice-président pour les deux prochaines années

CPAF11.17. (para. 75) Le CPAF **A RECOMMANDÉ** que la Commission confirme l'élection du nouveau président du CPAF, M. Benjamin Tabios (Philippines) et de son nouveau vice-président, M. Bojrazsingh Boyramboli (Maurice), pour les deux prochaines années.

Lieu et dates de la 12^e session du Comité permanent d'administration et des finances

CPAF11.18. (para. 77) Suite à une discussion sur le pays hôte de la 12^e session du CPAF en 2015, le CPAF **A RECOMMANDÉ** que la 12^e session du Comité permanent d'administration et des finances se tienne pendant 2 jours, avant la réunion de la Commission en 2015. Le lieu et les dates exacts seront déterminés par la Commission.

Examen et adoption de la proposition de rapport de la 11^e session du Comité permanent d'administration et des finances

CPAF11.19. (para. 78) Le CPAF **A RECOMMANDÉ** que la Commission prenne connaissance du jeu consolidé de recommandations émises durant CPAF11, fourni en [Annexe VI](#).